

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 17 décembre 2018  
Séance tenue le 18 décembre 2018

Résolution: CM18 1543

---

**Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire formé du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges / Tenue d'une consultation publique**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

### **ADOPTION DU PROJET**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011);
- 2 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1180607007  
/pl

Valérie PLANTE

---

Mairesse

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

*Règlement P-04-047-198*

*Signée électroniquement le 19 décembre 2018*